

Corrigé type
Identification et traitement des déchets solides

Question 1 : (5 pts) (0.5 pts pour chaque bonne réponse)

1 A D	2 A B	3 A C	4 A D	5 A C	6 C D	7 C D	8 B D	9 C D	10 B C
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

1. Les principes fondamentaux de la loi n°01-19 du 12 décembre 2001 incluent:

- A. La prévention et la réduction à la source de la production des déchets
- D. L'organisation du tri, du transport et du traitement des déchets

2. Les principales institutions publiques impliquées dans la gestion des déchets sont:

- A. L'Agence Nationale des Déchets (AND)
- B. L'Assemblée Populaire Communale (APC)

3. Parmi les instruments de la fiscalité environnementale en Algérie, on trouve:

- A. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- C. La taxe sur les activités polluantes et dangereuses (TAPD)

4. Les objectifs du Programme National de Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et Assimilés (PROGDEM) sont :

- A. L'éradication des décharges sauvages
- D. La création de centres d'enfouissement techniques et de tri

5. Le secteur informel de la gestion des déchets en Algérie:

- A. Valorise jusqu'à 30 % des déchets recyclables
- C. Fournit de la matière première secondaire à l'industrie

6. Les indicateurs clés de la quantification des déchets incluent :

- C. La quantité totale de déchets produits
- D. La quantité de déchets par habitant (kg/hab/an)

7. La composition des DM produits par les foyers, dépend notamment:

- C. Du type d'habitat et du niveau socio-économique
- D. De la saison et du jour de la semaine

8. La co-incinération consiste à :

- B. Remplacer les combustibles fossiles par des combustibles de substitution
- D. Utiliser des CSR comme combustible dans des installations industrielles

9. Le PCI :

- C. Est inversement proportionnel à l'humidité
- D. Ne tient pas compte de la chaleur de vaporisation de l'eau contenue dans les ordures ménagères.

10. Une déchetterie:

- B. Accueillent des déchets valorisables triés
- C. Est un espace aménagé pour l'apport volontaire des déchets

Question 2 : (5 pts)

1/ Installation d'incinération des ordures ménagères avec production d'énergie (0.25)

2/ Complétez la légende de la figure ci-dessus.

1. Réception des ordures (0.25) 2. Stockage dans la fosse (0.25) 3. Combustion dans le four (0.25)

4. Epuration des fumées (0.25) 5. Production d'énergie (0.25) 6. Fumées épurées (0.25)

7. REFIOM (0.25) 8. Mâchefers (0.25) 9. Métaux (0.25) 10. Salle de contrôle (0.25)

3/ Quelle est la destination des éléments suivants : 7, 8 et 9.

7. CET type I (0.25) 8. Travaux publics (0.25) 9. Recyclage (0.25)

4/ Donnez deux avantages de ce type de valorisation de déchets solides.

- Réduction du volume de déchets de plus de 90%. (0.75)
- Production d'énergie (électricité et chaleur) (0.75)